

<p style="text-align: center;">Saisines du CVAL présentées au Conseil d'arrondissement</p> <p style="text-align: center;">du 18 janvier 2022</p>
--

Saisine n°1

Monsieur Michel Pons, membre de la ligue du Rhône contre la violence routière, a été désigné pour rapporter en séance la question suivante :

Les habitants du 7^e arrondissement constatent que les rodéos, les feux d'artifice non autorisés, les trafics de drogue et la prostitution les mettent en danger et nuisent à la tranquillité publique. Face à ces nombreuses incivilités répertoriées quotidiennement, quel est le plan d'action de la mairie d'arrondissement à court et à moyen terme ? Concernant l'insécurité des piétons causée par la circulation de vélos et de trottinettes sur les trottoirs, comment la mairie et les services de la ville comptent-ils agir pour faire respecter une utilisation des trottoirs conforme au code de la route, c'est-à-dire par les piétons. Différentes associations qui œuvrent sur ce sujet doivent être associées à cette démarche.

Réponse

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur PONS. Je vous propose, Monsieur MONOT, d'apporter la réponse.

M. MONOT : Merci, Madame la Maire et merci, Monsieur PONS. Bonsoir. Je connais votre engagement en faveur de la sécurité et des piétons, et nous avons régulièrement l'occasion d'échanger, donc c'est avec plaisir que je vais répondre à cette question. Vous évoquez de multiples troubles à la sécurité et à la tranquillité dans notre arrondissement à travers des exemples variés qui appellent à des réponses multiples également. Le maire possède en effet des pouvoirs de police qui lui permettent de mener des missions de sécurité, de tranquillité, de salubrité publique. Au quotidien, les élus de la Ville de Lyon travaillent avec les forces de police municipale et les services de prévention de la délinquance sur de nombreuses facettes pour prévenir et réduire les actes délictueux et garantir la sécurité de tous les Lyonnais et les Lyonnaises. Nous allons d'ailleurs voter lors de ce même conseil d'arrondissement la Nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Un document partenarial de référence qui définit les orientations et les objectifs entre plusieurs acteurs clés de la prévention, de la sécurité, sur le territoire pour les cinq années à venir. Nous aurons l'occasion d'y revenir d'ici quelques minutes sur ce document important.

Vous évoquez des sujets différents et si tous intéressent et préoccupent naturellement les élus de la Ville de Lyon et le maire de Lyon, certains relèvent aussi et d'abord des prérogatives de l'État. C'est naturellement le cas avec le maintien de l'ordre public ou les trafics de drogues, par exemple. Le maire de Lyon, Grégory DOUCET et son adjoint, Mohamed CHIHJ sont pleinement engagés, ils travaillent

depuis le début du mandat avec le préfet sur ces sujets. Le maire a interpellé le ministre DARMANIN dès sa prise de fonction sur les effectifs insuffisants de policiers nationaux sur le territoire lyonnais, résultat d'une baisse massive des effectifs de police sous le président SARKOZY il y a déjà quinze ans. Nous accueillons donc positivement les renforts qui ont été promis et ainsi une nouvelle brigade spécialisée de terrain de trente-et-un policiers expérimentés est en cours de déploiement dans le secteur de la Guillotière. Elle permettra d'assurer au quotidien une présence humaine sur le terrain en bonne coopération avec la police municipale déjà très présente. Le même travail est d'ailleurs mené activement à Lyon pour faciliter le recrutement de policiers municipaux et ainsi stabiliser puis augmenter leur nombre avec déjà des résultats sur les effectifs en 2021. Concrètement, chaque mois, un point prévention se tient ici même dans la mairie du 7^e en présence de la police municipale, des services de sécurité de prévention de la délinquance, des différents élus concernés ainsi que de la police nationale. Tous les sujets d'actualité, les adresses ayant fait l'objet de signalement ainsi que les sujets de fond sont abordés et des plans d'action partenariaux sont élaborés. Sur la lutte contre les rodéos, par exemple, un important travail de suivi des motos, du repérage vidéo, de visites des sous-sols en lien avec les bailleurs sociaux a été mené. Il a permis d'interpeller plusieurs fauteurs de troubles et de saisir de nombreux engins. Le travail continue, mais déjà, nous constatons un phénomène en baisse dans plusieurs quartiers de Lyon. En novembre, une action de sensibilisation et de prévention aux conduites dangereuses a d'ailleurs été menée en direction des élèves de 3^e du collège Gabriel Rosset. Échanges avec les collégiens, reconstitutions d'accidents impliquant un scooter, conduites à tenir en cas d'accident, les collégiens ont pu bénéficier de cette action préventive menée par la Ville de Lyon qui sera reconduite dans d'autres collèges du territoire.

J'en viens à la question de la sécurité routière que vous évoquiez, plus précisément, la sécurité des piétons et les dangers causés par la circulation des vélos et des trottinettes sur les trottoirs. D'abord, je suis d'accord avec vous, les vélos ainsi que les trottinettes électriques ne sont pas autorisés à circuler sur les trottoirs qui doivent être réservés exclusivement aux piétons. Vous l'avez signalé, ce sont bien là des infractions et il s'agit aussi d'une mission qui est remplie par les agents de notre police municipale habilités à verbaliser ces comportements. Je vous confirme, puisque vous en parlez, que chaque mois, des opérations de sensibilisation et de répression ont lieu. Vous l'avez évoqué, la police ne peut pas non plus être partout, elle a aussi d'autres missions à accomplir et il n'y aura jamais un agent de police derrière chaque infraction, sur chaque trottoir. Que ce soit un cycliste qui roule sur le trottoir ou un véhicule stationné en double file sur une piste cyclable ou encore un automobiliste au téléphone, mais les chiffres de verbalisation sont quand même significatifs. Cela étant dit, posons-nous la véritable question ce soir qui permettra de résorber définitivement le phénomène : pourquoi certains cyclistes préfèrent-ils encore rouler sur les trottoirs dans notre ville ? La réponse est simple : beaucoup se sentent en danger sur la route à Lyon. Nous avons un phénomène d'explosion du trafic des modes actifs (vélos et trottinettes) depuis de nombreuses années de l'ordre de +15 à +20 % par an et force est de constater que les infrastructures n'ont absolument pas suivi cette courbe de croissance. C'est pour cela que la Métropole a considérablement renforcé son budget dédié aux aménagements cyclables sur le mandat et a lancé le projet que vous avez évoqué, les voies lyonnaises, qui a pour but de proposer d'ici 2026 250 km de réseaux aux vélos, sécurisés, efficaces, qui permettra à toutes et tous de se déplacer en toute sécurité quel que soit son âge, sa forme physique, son expérience.

Je vous confirme que ce projet vise bien d'abord à apporter sécurité et efficacité aux cyclistes tout en réduisant les conflits d'usage et donc en garantissant davantage de sécurité pour les piétons. Les premiers travaux de la ligne 1 de ce futur réseau débiteront dès le mois prochain dans le 7^e arrondissement, avec un premier tronçon Quai Claude Bernard, entre le pont Gallieni et le pont de la Guillotière. Nous aurons l'occasion d'inviter les conseils de quartier très prochainement pour une

présentation des travaux. D'autres lignes sont prévues sur notre arrondissement, par exemple rue de L'Université ou cours Gambetta qui sont des axes forts.

Rappelons que la loi Laure de 1996 déjà, oblige les villes à créer des aménagements cyclables lors de toutes créations ou rénovations de voirie, force est de constater que cette obligation légale a été souvent ignorée par le passé, comme en attestent, par exemple, les nombreuses rues récentes à Gerland dépourvues de tout aménagement cyclable, aménagées donc en toute illégalité. Le nouvel exécutif métropolitain s'est engagé à créer ces aménagements le plus souvent sécurisés lors de toutes créations de voiries et nous essayons par tous les moyens possibles de corriger les erreurs du passé.

Il y a d'autres exemples, vous avez parlé des stations Vélo'v, je tiens à signaler que nous aménageons désormais systématiquement toutes les stations Vélo'v ou arceaux vélos en voirie pour ne pas inciter l'usage des vélos sur les trottoirs. Je pourrais également vous parler de la mise en œuvre des doubles sens cyclables qui offrent la possibilité d'emprunter les voiries dans les deux sens pour un meilleur partage, une meilleure visibilité et au final, permettre de dégager les trottoirs, mais je m'arrêterai là sur les aménagements cyclables.

Concernant les trottinettes, enfin, un important travail de régulation a été fait depuis deux ans. Deux opérateurs de trottinettes en libre-service seulement sont autorisés à déployer leurs flottes dans les rues de Lyon avec un maximum de deux fois deux-mille trottinettes, quatre-mille au total, là où nous en avions le double il y a encore quelques années. De même, le stationnement est en cours de réglementation partout afin de libérer les trottoirs où étaient avant abandonnés de nombreux engins. Il n'est désormais plus possible de terminer une course ailleurs que sur un emplacement réservé dans toute la partie nord du 7^e et il en sera de même dans les prochaines semaines du côté de Gerland.

Tout notre travail visant à amplifier, à faciliter, à sécuriser les déplacements à vélo ou à trottinette ont donc aussi comme objectif de sécuriser les piétons et de sanctuariser les trottoirs. La marche à pied est de loin le premier mode de déplacement dans notre ville, il est aussi, par définition, naturellement, le plus écologique, et soyez assurés que nous y attachons la plus grande importance et la plus grande vigilance. Aménagement, réglementation, sensibilisation, communication et répression quand c'est nécessaire, tous les leviers sont mis en œuvre pour cela.

Permettez-moi, pour finir, de rappeler que l'insécurité routière des piétons, mais vous le savez bien, dans notre ville est avant tout due au trafic motorisé, trafic routier motorisé (automobile en tête) responsable de l'immense majorité des piétons blessés et tués, voire la quasi-totalité, bien sûr, des piétons tués. Je ne me lance pas dans un exposé de chiffres, mais ils sont éloquentes. Nous sommes très attachés au concept de vision zéro qui vise à diminuer drastiquement le nombre de tués sur les routes de notre ville et l'instauration de la « Ville 30 » au printemps prochain sera une mesure décisive, à ne pas en douter, pour garantir la sécurité de toutes et tous. Je vous remercie.

Saisine n°2

Monsieur Alain Ferret, du club de tennis de table de Gerland, a été désigné pour rapporter en séance la question suivante :

Le sport féminin est aujourd'hui peu visible et les résultats sportifs obtenus par les pratiquantes de sexe féminin sont peu valorisés. Comment la mairie d'arrondissement peut-elle contribuer à rendre la pratique sportive féminine plus visible ?

Réponse

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FERRET. Monsieur FEKRANE étant absent, c'est Madame LECLUSE qui va vous répondre.

Mme LECLUSE : Bonsoir, tout le monde, bonsoir Monsieur FERRET. Effectivement, cette réponse a été préparée par Monsieur FEKRANE et je m'en fais le porte-parole ce soir. Je vous remercie pour votre question qui est effectivement des plus pertinentes. En effet, le sport, comme bien d'autres domaines, est lui aussi révélateur des inégalités entre les hommes et les femmes tant que pour le temps consacré au sport que pour les disciplines pratiquées ou encore la valorisation médiatique, et vous l'avez souligné, et financière.

L'INSEE, quelques chiffres, a démontré en 2015 que seuls 33 % des jeunes femmes pratiquaient une activité sportive une fois par semaine tandis que le chiffre s'élève à 45 % pour les jeunes hommes. Ces inégalités entre les femmes et les hommes sont d'autant plus flagrantes dans les foyers ayant les niveaux de vie les plus modestes. Les inégalités se poursuivent également dans le choix des disciplines pratiquées par les hommes et les femmes, les stéréotypes de genre ont la peau dure, ainsi les femmes sont très peu représentées dans les sports collectifs ou de raquette. Les femmes bénéficient également moins d'une pratique encadrée au sein des clubs au profit d'une pratique autonome. Il en va de même dans le milieu sportif professionnel, on ne peut que remarquer qu'il aura fallu plus d'un siècle de revendication après la création de la fédération sportive féminine internationale à l'initiative de la rameuse française, Alice MILLIAT, pour que les femmes obtiennent la parité aux Jeux olympiques de Paris en 2024. Pour la première fois, le nombre de participantes y sera strictement égal à celui des participants. En France, trois fois plus d'hommes que de femmes participent à des compétitions, un chiffre que l'on peut largement corréliser au manque d'encouragement à la pratique sportive féminine.

Soucieuses de tordre ces inégalités, la Ville de Lyon et bien sûr la mairie du 7^e arrondissement ont engagé différentes actions en ce sens. Julie NUBLAT-FAURE, adjointe du maire de Lyon et déléguée aux sports, travaille actuellement avec la direction des sports à la mise en place de critères et de marqueurs pour les associations sportives bénéficiaires de créneaux dans les équipements sportifs de la ville et/ou dans l'attribution de subventions.

L'un des marqueurs principaux qui mènera l'objectivation de ces critères, c'est la place des femmes au sein de ces clubs. En effet, pour réduire les inégalités de pratique entre les femmes et les hommes, et ce dès le plus jeune âge, il est important que les clubs féminins aient accès au même confort d'entraînement et aux mêmes soutiens financiers que les sections masculines.

Afin de travailler toujours en ce sens de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, la direction des sports est l'une des directions pilotes dans la mise en œuvre du budget sensible aux genres à la Ville de Lyon. Une méthode d'évaluation publique qui permettra à la Ville de Lyon d'identifier si ses dépenses en matière de sport profitent plutôt aux hommes ou aux femmes. Cet outil permettra d'établir un constat pour ensuite actionner des leviers pour contrer les inégalités qui pourraient être pointées. Il en va de même sur la valorisation du sport féminin. Bien sûr, vous l'avez souligné, nous avons aussi nos championnes à Lyon, parce qu'effectivement, en tennis de table, notamment, on compte la championne olympique qui fait partie du club de tennis de table de Gerland, Anne BARNÉOUD, qui nous est revenue des Jeux paralympiques de Tokyo avec une médaille de bronze et à qui nous réitérons, ce soir, toutes nos félicitations.

La mairie du 7^e s'engage à valoriser de façon égale ses champions et ses championnes. Au printemps, la traditionnelle soirée des champions organisée en partenariat avec l'office des sports du 7^e pour

Saisines du CVAL présentées au CA du 18 janvier 2022

remercier et saluer les jeunes espoirs de notre arrondissement sera renommée symboliquement la soirée des championnes et des champions. Nous serons attentifs à cette occasion à avoir le même égard auprès de nos sportives que de nos sportifs. Dans ce même objectif, la Ville de Lyon avait pour coutume d'acheter des places pour les événements sportifs exclusivement masculins qui sont ensuite redistribués aux agents, aux associations, aux acteurs de la Ville. Ces places sont désormais achetées également pour les compétitions féminines.

Enfin, et je terminerai là, la mairie du 7^e est pilote dans la mise en œuvre du budget sensible aux genres que j'ai mentionnés plus haut et la place des femmes dans les clubs fera l'objet d'une attention particulière.